



Libération avant procès

Par **Cec25**, le **17/10/2016** à **10:43**

Bonjour, mon ami à été jugé en première instance et il a fait appel de cette décision. Dans 2 semaines ça fera un an qu'il est en détention et il n'a toujours pas de date de procès. J'ai vu au bout d'un an, soit ils décident de poursuivre la détention soit ils libèrent le prévenu mais est-il vrai qu'ils libèrent automatiquement le détenu s'il n'y a pas de date

Par **chris_idv**, le **14/12/2016** à **15:10**

Bonjour,

En France la prison préventive peut aller jusqu'à 2 ans.
En appel votre ami sera condamné à minima à la peine préventive déjà réalisée afin que l'état français n'ait pas à lui verser de dommages et intérêts.

Cordialement,